Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 029-212901250-20261016-16102026_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
29390 LEUHAN

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Sont présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, JAFFRÉ Marc, TROALEN Michèle, MARCHAND Anthony, PACAUD Valérie, QUEIGNEC Patrick, MAGUER Myriam, JACQ Ronan, RENOT Erwan, BERTHOU Julie, COIGNARD Thomas, RIVOAL Noa, DURANT Morgane .

Absente : LE FAOU Laura

Monsieur Noa RIVOAL a été nommé secrétaire.

Convocation :
le 9 octobre 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 14

OBJET : Vente d'un délaissé communal à Keruscun.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame Yvette LE BRIS, propriétaire à Keruscun à LEUHAN.

Elle souhaite acquérir un délaissé communal de 33 ca environ situé près de sa maison située au n°6 Keruscun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à vendre le délaissé communal à Madame Yvette LE BRIS au prix de **0.50 Euros/m²**
- Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du demandeur.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX.

